



Impact Together by BNPPF: Efficacité énergétique Pour des bâtiments plus durables

**Soutenir les ASBL actives sur des enjeux sociaux et/ou environnementaux, en Belgique,
dans la réduction de leur empreinte carbone**

Contexte

Le défi écologique auquel nous devons faire face ne fait plus débat. La crise énergétique qui s'y superpose nous engage, plus que jamais, à initier et à soutenir des initiatives qui promeuvent davantage d'inclusion sociale, de décarbonation, de respect de la biodiversité et de circularité .

Avec quelques 147.172 ASBL¹ sur le territoire belge (dont 62.492 en Flandre, 40.828 en Wallonie et 34.350 à Bruxelles) et un haut taux de subsidiation (environ 7/10), le secteur associatif belge joue un rôle clef en faveur des publics vulnérables et, plus largement, de la cohésion sociale. Dotés de peu de fonds propres et généralement sans compétence interne liée au développement de projet pour rendre leurs bâtis et leurs activités davantage durables, les ASBL ont de nombreux besoins en matière de durabilité. A cela s'ajoute une difficulté réelle pour le secteur : la recherche et la contractualisation de travaux avec des prestataires (souvent difficilement identifiables et peu disponibles).

C'est pourquoi, par l'intermédiaire de son Fonds Impact Together, BNP Paribas Fortis souhaite permettre aux ASBL déjà actives sur des enjeux sociaux et/ou environnementaux d'augmenter l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

Objectif

Soutenir les acteurs du monde associatif à réduire leur empreinte carbone en améliorant de manière conséquente la performance énergétique de leurs bâtiments.

Pour quelles organisations ?

- Des asbl ou aisbl employeuses dont le siège et l'activité principale se situent en Belgique, actives sur des enjeux à caractère social et/ou environnemental
- L'organisation est en contact direct avec son public cible

¹ Selon les données de Belfirst reprises dans le premier baromètre de la bonne gouvernance d'août 2021.

- Cet appel ne s'adresse pas aux écoles, hôpitaux, aux organismes publics (CPAS, administrations, etc.)
- L'organisation n'est pas une organisation commerciale et est établie/active en Belgique
- L'organisation est active sur des enjeux d'inclusion sociale et/ou environnementaux
- Cet appel ne s'adresse pas aux organisations coupoles qui ne sont pas en contact direct avec le public cible

Pour quels projets ?

- Il doit s'agir de **projets transformants pour l'organisation, comprenant des changements conséquents** basés sur un diagnostic énergétique au préalable en vue de réduire la consommation énergétique de l'association (kWh/m²/an)
- **Travaux conséquents de rénovation du bâtiment visant la neutralité carbone**, incluant l'isolation des toitures et des différentes façades, le remplacement de châssis, de systèmes de ventilation,..
- Attention, cet appel ne s'adresse pas aux nouvelles constructions

Quel soutien financier ?

Un budget total de **1 million** est disponible pour cet appel. Les organisations sélectionnées recevront un soutien financier maximal de **200.000 euros**.

Quelques points d'attention :

- Le soutien financier ne couvre **pas** les coûts qui pourraient être pris en charge par des **primes existantes**
- Le **co-financement** est possible et encouragé
- Il est demandé à l'organisation de **prioriser** en fonction de ses besoins et dans un **esprit de collégialité/de solidarité** afin de pouvoir soutenir un maximum d'organisations

Pour quels types de dépenses ?

- Le financement de **travaux pour diminuer les consommations énergétiques (kWh) du bâtiment** de l'association
- Lors du financement de travaux pour diminuer les consommations énergétiques du bâtiment de l'association, l'application du concept du **Trias Energetica** sera essentielle :
 1. En priorité, il convient de réduire la demande d'énergie en mettant en place des mesures d'efficacité énergétique telles que l'isolation et la modernisation des systèmes de chauffage
 2. L'utilisation de sources d'énergie renouvelables comme le solaire et la géothermie devrait être encouragée pour répondre aux besoins résiduels

3. Optimiser l'utilisation des énergies fossiles restantes en choisissant des équipements écoénergétiques contribuera à minimiser les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant une gestion efficace des ressources énergétiques.

Quels sont les critères de recevabilité ?

Veillez noter que les organisations ayant déjà bénéficié d'un soutien financier suite à l'appel 2023 ne sont pas éligibles

Au niveau administratif

- Le responsable de l'organisation ou de l'association est âgé de plus de 18 ans
- Le dossier de candidature est entièrement complété dans la langue du formulaire et est introduit au plus tard le 4 septembre à minuit
- L'organisation compte *a minima* **trois** équivalents temps plein

Prérequis à l'introduction d'un dossier :

- Pour le financement de **travaux visant l'efficacité énergétique** (pour le solde non couvert par les primes éventuelles), l'organisation doit être en possession d'un **diagnostic énergétique récent**² (moins de 5 ans) comprenant :
 - Un plan d'action reprenant les solutions techniques avec les prescriptions nécessaires et s'inscrivant dans une trajectoire de rénovation à long terme
 - Les primes et subsides existants pour l'organisation en question
- L'organisation doit avoir **l'accord du Conseil d'administration** pour la réalisation du projet et le projet doit être porté tant par la Direction que par le Conseil d'administration
- L'organisation doit être soit :
 - **Propriétaire**
 - **Bénéficiaire d'un bail emphytéotique**
 - **Bénéficiaire d'un droit de superficie**
- L'organisation s'engage à remettre un **état de sa comptabilité**, via l'annexe *ad hoc*, certifié transparent (soit un bilan provisoire 2023 ou un bilan déposé 2022)
- L'organisation s'engage à remettre un rapport d'évaluation intermédiaire, après 6 mois, et un rapport final endéans les deux ans après avoir été nommé lauréate de l'appel

Critères de sélection

Le jury fera une sélection parmi les dossiers recevables en fonction des critères suivants :

² Par exemple, Par exemple, un audit énergétique, un quick scan ou une guidance de priorité énergétique de BRUXEO pour Bruxelles, un energiescan de la VEB pour la Flandre et un précheck de l'ICEDD en Wallonie.

- **L'objectif principal dans les projets de rénovation énergétique devrait être de réduire la consommation énergétique (kWh)**
- Le projet est réaliste, bien préparé et élaboré, en termes
 - de **gestion des ressources** : capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet
 - **de planning**
 - **d'analyse de l'impact souhaité**
- Le projet s'inscrit dans **une stratégie à long terme visant la neutralité carbone**. Les investissements réalisés ont un impact important en termes **de kWh/m2/an**
- Le projet est « **transformant** », l'impact énergétique est **conséquent** pour l'organisation.
- Le **bâtiment est au cœur de la mission** de l'organisation
- Le projet mis en place a un **impact social et un impact sur les activités de l'organisation**
- Le soutien apporté par l'appel à projets Efficacité énergétique a **une réelle plus-value pour l'organisation**

Durée du soutien

Le soutien financier doit être utilisé endéans les deux ans suivant l'octroi du soutien financier (voir supra).

Calendrier de l'appel à projets

Une session d'information en ligne sera organisée le **23/04/2024** pour répondre aux éventuelles questions. Inscription [via ce lien](#)

Lancement appel	18/04/2024
Call end	04/09/2024
Présélection	Septembre
Sélection (lecture et cotations des dossiers par le jury)	Octobre - novembre
Réunion Jury	Mi-novembre
Communication sélection	Début décembre

Liens utiles :

- Diagnostic énergétique
 - [BRUXEO](#)
 - [Vlaams Energie Bedrijf](#)
 - [ICEDD](#)
- Primes
 - [Renolution](#)
 - <https://energie.wallonie.be/fr/renovation-energetique-des-batiments-ureba.html?IDC=8969&IDD=83066>
 - <https://www.vlaanderen.be/bouwen-wonen-en-energie/bouwen-en-verbouwen/premies-en-belastingvoordelen/mijn-verbouwpremie>